Demande de documentation

sur les legs, assurances-vie et donations

→ **À retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :**

Édith Buisson, Franck Sarriot - APF France handicap
Service Relation Bienfaiteurs
17 bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS

❑ **Oui,** je souhaite recevoir la brochure **« Bienvenue dans votre famille de cœur » Legs, assurances-vie et donations** par courrier, gratuitement et en toute confidentialité.

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville .....

E-mail *(facultatif)* .....

❑ **J'aimerais être contacté(e) par Édith ou Franck :**

Mon téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Heure de préférence : |_____|

Utilisez le dos de ce feuillet si vous souhaitez aussi nous adresser un message.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à la Direction Mécénat, Philanthropie et Legs. APF France handicap s'engage à ne pas communiquer ces données. Elles peuvent être utilisées à des fins de statistique et de suivi relationnel. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre : ❑ Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement en contactant : *APF France handicap – service Relation Bienfaiteurs 17 bd Blanqui – 75013 PARIS*. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités ci-dessus précisées.

LEGDEPL18

APF Famille de cœur

une équipe vous est dédiée

Edith et Franck sont là spécifiquement pour vous accueillir, vous renseigner et vous accompagner.

« Nous avons à cœur de construire une relation de confiance avec chacune et chacun de nos bienfaiteurs »

Transmettre tout ou partie de vos biens à la cause qui vous est chère est un geste d'une grande générosité, à la symbolique forte.

Nous savons l'importance de se sentir en confiance, de prendre son temps, d'être bien informés et surtout bien compris, pour réfléchir sereinement à la question de la transmission de son patrimoine.

Édith Buisson
01 40 78 69 09
edith.buisson@apf.asso.fr

Franck Sarriot
01 40 78 69 18
franck.sarriot@apf.asso.fr

Par courrier :
Édith Buisson, Franck Sarriot - APF France handicap
Service Relation Bienfaiteurs
17 bd Auguste Blanqui - 75013 PARIS

DON en CONFIANCE comitecharte.org

Création graphique : eden-studio.com / Photos : © Karine Lhémon - Jérôme Deya

APF France handicap

Legs • Assurances-vie • Donations

Bienvenue dans votre famille de cœur

www.apf-francehandicap.org

APF France handicap
en bref

APF France handicap est une l'une des plus importantes organisations françaises de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Créée en 1933, reconnue d'utilité publique, APF France handicap rassemble aujourd'hui 100 000 acteurs : adhérent(e)s, élu(e)s, salarié(e)s, bénévoles et volontaires, usager(e)s, sans compter ses centaines de milliers de donateurs, donatrices et sympathisant(e)s.

APF France handicap intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements sociaux et médico-sociaux et entreprises adaptées).

En soutenant APF France handicap

vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seules face au handicap !

Les legs, assurances-vie et donations sont essentiels à APF France handicap pour mener ses actions au bénéfice des enfants et adultes en situation de handicap et leur permettre de vivre dignement.

Nous sommes fiers de pouvoir compter chaque jour de nouveaux bienfaiteurs dans la famille de cœur APF France handicap et les remercions très chaleureusement.

Trois possibilités pour exprimer votre solidarité :

Le legs

Le legs vous permet de transmettre, après votre décès, tout ou partie de votre patrimoine à l'association.

L'assurance-vie

Vous pouvez désigner l'association comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie, intégralement ou partiellement.

La donation

La donation vous permet de donner, de votre vivant, un bien immobilier (ou un terrain, une somme d'argent, du mobilier...) à l'association, de façon immédiate et irrévocable.

De vous à nous :

Mon message à Édith et Franck :

Demande de documentation au dos.